Image not found or type unknown

Habiter la maison de ma mère en attendant sa vente

Par **ouaoua85**, le **10/10/2015** à **18:08**

Bonjour,

Ma mère possédait une maison dont moi et ma soeur sommes héritières; Cette maison est juste mise en vente et je voudrais savoir si je pouvais l'habiter sans avoir obligatoirement l'accord de ma soeur en attendant sa vente ?

Cordialement

ouaoua85

Par **youris**, le **11/10/2015** à **16:49**

Bonjour,
Dès le décès de votre mère, cette maison est devenue la propriété de ses héritiers.
Vous devez donc avoir leur accord pour l'occuper à titre privatif et les héritiers peuvent vous demander une indemnité d'occupation.
Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés